

Fiche de spécifications		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programmes</i> : R1 et R2A	<i>Niveau</i> : Individu
Variables relatives à la nationalité : Indicatrice de la personne de référence du ménage : IPRM Indicateur de nationalité : INAT Nationalité à la naissance : NATN Nationalité étrangère : NATE		
	<i>Date</i> : 18/06/2019	<i>Numéro de version</i> : 6

Ces variables sont traitées dans les programmes R1 sur les individus de 18 ans et plus et R2A sur les individus de 17 ans et moins.

Si les réponses sont cohérentes, le redressement de R1 ne remet pas en cause la déclaration de nationalité des individus de 18 ans et plus.

Par contre, les variables de nationalité d'un mineur de 17 ans ou moins doivent être cohérentes avec celles de ses parents :

- un enfant de 12 ans ou moins né en France, de parents étrangers et nés à l'étranger, est reclassé étranger.

- un mineur de 13 ans ou plus né en France, de parents étrangers et nés à l'étranger, est naturalisé français, sauf s'il se déclare étranger.

Rappels généraux

➤ Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.

➤ Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).

➤ Bien que codée, une nationalité déclarée ne correspond pas nécessairement à une unique nationalité de la norme ISO. On qualifie son code **d'ambigu**.

Les nationalités déclarées ambiguës figurent dans la table de passage PAYSAT_CODAGE_DETAIL, pour TYPE_FREQ=N. On impute à chaque nationalité ambiguë (PAYS_GROUPE) une unique nationalité selon un tirage aléatoire proportionnel à une variable.

Algorithme du tirage proportionnel : un code ambigu est associé à N codes officiels dans la table de passage PAYSAT_CODAGE_DETAIL.

Dans cette table, chaque code officiel est associé à la somme de sa probabilité d'être tirée et des probabilités de tirage des codes officiels précédents (quel que soit l'ordre de tri). Si i est un code officiel, on note cette somme $S(i)$ ($= P(1) + P(2) + \dots + P(i-1) + P(i)$) ; dans la table, la variable somme est $FREQ$ qui correspond à la taille de la zone.

On génère un nombre u selon une loi uniforme sur $[0,1]$. On tire le code officiel j si $S(j-1) \leq u < S(j)$.

Par exemple, pour une zone ambiguë à 3 codes officiels :

Table de passage		
Zone ambiguë	Code officiel 1	S1=P1
Zone ambiguë	Code officiel 2	S2=P1+P2
Zone ambiguë	Code officiel 3	S3=P1+P2+P3=1

Si on génère u , on choisit le

- code officiel 1 si $u < S1$
- code officiel 2 si $S1 \leq u < S2$
- code officiel 3 si $u \geq S2$

Champ des individus

Dans le programme R1, les variables de nationalité n'ont de sens que pour les individus non supprimés¹ (I_ANAI_R≠SU4 et SU5) de 18 ans et plus (AGER_R ≥ 18).

Dans le programme R2A, les variables de nationalité n'ont de sens que pour les individus non supprimés (I_ANAI_R≠SU4 et SU5) de 17 ans et moins (AGER_R < 18). Les variables de nationalité des individus non supprimés de 18 ans et plus ont déjà été redressées et ne sont pas mises hors champ.

La valeur des hors-champs est « » ; celle de l'indicateur est « » et « / ».

Définition

Les modalités de l'indicateur de nationalité déclaré (INAT_X) et redressé (INAT_R), et des nationalités à la naissance et étrangère codées (NATN_C_C et NATE_C_C) et redressées (NATN_C_R et NATE_C_R) sont identiques :

Indicateur de nationalité (INAT)	
Modalité	Signification
1	Français de naissance
2	Français par acquisition
3	Étranger

Nationalité à la naissance (NATN)	
Modalité	Signification
Code sur 3 positions	Nationalité

Nationalité étrangère (NATE)	
Modalité	Signification
Code sur 3 positions	Nationalité

Règles de gestion et hypothèses de redressement

– La nationalité à la naissance est redressée (NATN_C_R valorisée) si et seulement si l'individu est devenu français (INAT_R=2).

– La nationalité étrangère est redressée (NATE_C_R valorisée) si et seulement si l'individu est étranger (INAT_R=3).

Ainsi, pour un individu né français (INAT_R=1) les nationalités de naissance ou étrangère ne sont pas redressées (NATN_C_R et NATE_C_R non valorisées).

– Si une nationalité est redressée (NATN_C_R ou NATE_C_R valorisée), elle ne sera pas française (250).

¹Les individus supprimés sont ceux nés après la date de référence.

- Dans certains cas, la nationalité de naissance ou étrangère se déduit du pays de naissance (PNAI_C_R).
- La nationalité, étrangère ou de naissance, congolaise peut relever du Congo ou de la République du Congo : le pays de naissance permet de distinguer les deux nationalités.

Action d'imputation dans le programme R1

Ce traitement concerne uniquement les individus de 18 ans et plus. On lève l'ambiguïté des nationalités de naissance et étrangère ambiguës.

Indicateur de redressement de l'indicateur de nationalité (I_INAT_R)	
Modalité	Signification
1	L'indicateur de nationalité (INAT_X), la nationalité à la naissance (NATN_X) et la nationalité étrangère (NATE_X) n'ont pas été déclarés ou n'ont pas pu être codés.
2	L'indicateur de nationalité (INAT_X) n'est pas déclaré alors que la nationalité à la naissance (NATN_X) ou la nationalité étrangère (NATE_X) est codée.
3	Né Français (INAT_X=1) alors que la nationalité à la naissance (NATN_X) ou la nationalité étrangère (NATE_X) est codée.
4	Français par acquisition (INAT_X=2) alors que l'individu déclare être né français (NATN_C_C=250), ou que la nationalité de naissance (NATN_X) n'a pas été codée ou qu'une nationalité étrangère (NATE_X) est codée.
5	Étranger (INAT_X=3) alors qu'une nationalité de naissance (NATN_X) a été codée, ou que l'individu déclare être français (NATE_C_C=250) ou que la nationalité étrangère (NATE_X) n'est pas codée.
C	Valeur cohérente

➤ 1^{re} région d'incohérence (I_INAT_R=1)

(INAT_R, NATN_C_R, NATE_C_R) ← hot-deck sur les donneurs potentiels de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R)

En cas d'absence de donneur, l'individu est né français (INAT_R ← 1) ; on laisse les nationalités de naissance et étrangère non valorisées.

On privilégie le pays de naissance au hot-deck :

- Si l'individu donneur est français par acquisition (INAT_R=2) et qu'il est né à l'étranger (ILN_R=2), alors on impute à la nationalité de naissance la nationalité correspondant au pays de naissance de l'individu redressé (NATN_C_R ← code nationalité correspondant à PNAI_C_R)
- Si l'individu donneur est étranger (INAT_R=3) et qu'il est né à l'étranger (ILN_R=2), alors on impute à la nationalité étrangère la nationalité correspondant au pays de naissance de l'individu redressé (NATE_C_R ← code nationalité correspondant à PNAI_C_R)
- Sinon (NATN_C_R, NATE_C_R) ← (NATN_C_R donneur, NATE_C_R donneur) (l'un des 2 est vide selon la valeur de INAT_R).

➤ 2^e région d'incohérence (I_INAT_R=2)

Si la nationalité de naissance est française (NATN_C_C=250), alors l'individu est né français (INAT_R ← 1) et on ne valorise pas les nationalités de naissance et étrangère redressées.

Sinon Si la nationalité de naissance est étrangère (NATN_C_C=code étranger), l'individu est français par acquisition (INAT_R ← 2), on reprend la nationalité de naissance (NATN_C_R ← NATN_C_C) et on ne valorise pas la nationalité étrangère redressée.

Sinon Si la nationalité étrangère est étrangère (NATE_C_C=code étranger), l'individu est étranger (INAT_R ← 3), on reprend la nationalité étrangère (NATE_C_R ← NATE_C_C) et on ne valorise pas la nationalité de naissance redressée.

Sinon (la nationalité étrangère est française (NATE_C_C=250)), l'individu est né français (INAT_R ← 1), et on ne valorise pas les nationalités de naissance et étrangère redressées.

➤ **3° région d'incohérence (I_INAT_R=3)**

Si la nationalité de naissance ou étrangère est française (NATN_C_C=250 ou NATE_C_C=250), alors l'individu est né français (INAT_R ← 1) et on ne valorise pas les nationalités de naissance et étrangère redressées.

Sinon Si la nationalité de naissance est étrangère (NATN_C_C=code étranger), l'individu est français par acquisition (INAT_R ← 2), on reprend la nationalité de naissance (NATN_C_R ← NATN_C_C) et on ne valorise pas la nationalité étrangère redressée.

Sinon La nationalité étrangère est étrangère (NATE_C_C ← code étranger), l'individu est étranger (INAT_R ← 3), on reprend la nationalité étrangère (NATE_C_R ← NATE_C_C) et on ne valorise pas la nationalité de naissance redressée.

➤ **4° région d'incohérence (I_INAT_R=4)**

L'individu est français par acquisition (INAT_R ← 2).

Si la nationalité de naissance est étrangère (NATN_C_C=code étranger), on reprend la nationalité de naissance (NATN_C_R ← NATN_C_C) et on ne valorise pas la nationalité étrangère redressée.

Sinon Si la nationalité étrangère est étrangère (NATE_C_C ← code étranger), on impute la nationalité de naissance par la nationalité étrangère (NATN_C_R ← NATE_C_C) et on ne valorise pas la nationalité étrangère redressée.

Sinon Si l'individu est né à l'étranger (ILN_R=2), on impute la nationalité de naissance correspondant au pays de naissance (NATN_C_R=code nationalité correspondant à PNAI_C_R) et on ne valorise pas la nationalité étrangère redressée (NATE_C_R).

Sinon (né en France (ILN_R=1))

NATN_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels français par acquisition (INAT_X=2).

En cas d'absence de donneur, on impute la nationalité de naissance par Italien (NATN_C_R ← 380)

On ne valorise pas la nationalité étrangère.

➤ **5° région d'incohérence (I_INAT_R=5)**

L'individu est étranger (INAT_R ← 3).

On ne valorise pas la nationalité de naissance redressée.

Si la nationalité étrangère est étrangère (NATE_C_C=code étranger)², on reprend la nationalité étrangère (NATE_C_R ← NATE_C_C).

Sinon Si la nationalité de naissance est étrangère (NATN_C_C=code étranger), on impute la nationalité étrangère par celle de naissance (NATE_C_R ← NATN_C_C).

Sinon Si l'individu est né à l'étranger (ILN_R=2), on impute la nationalité étrangère correspondant au pays de naissance (NATE_C_R ← code nationalité correspondant à PNAI_C_R).

Sinon (né en France (ILN_R=1)) :

NATE_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels étrangers (INAT_X=3)

En cas d'absence de donneur, on impute la nationalité étrangère par portugais (NATE_C_R ← 620)

Traitement supplémentaire sur les nationalités redressées de naissance et étrangère (NATN_C_R et NATE_C_R) dans le programme R1

Dans le cas du libellé 'CONGOLAIS', le codage génère systématiquement le code 178 (CONGOLAIS relatif au CONGO) alors que dans un certain nombre de cas il s'agit en réalité de congolais relatifs à la REPUBLIQUE DU CONGO (code 180). Cette erreur est corrigée sur tous les individus, quel que soit leur âge, en tenant compte du libellé du pays de naissance (PNAI_C_R).

Si NATN_C_R = 178 **et** PNAI_C_R = 180 **Alors** NATN_C_R ← 180

²On est dans le cas où les nationalités de naissance et étrangère ont été déclarées et codées..

Si NATE_C_R = 178 et PNAI_C_R = 180 Alors NATE_C_R ← 180

Création du croisement de la nationalité et du lieu de naissance d'un ménage (ADMEN), variable intermédiaire du programme R2A

La nationalité et lieu de naissance d'un ménage (ADMEN) attribue à un logement ordinaire (LNATUR=L1), et à tous les individus de ce logement, une nationalité et un lieu de naissance.

Cette variable est utilisée pour le redressement des variables de nationalité des mineurs (AGER_R < 18) uniquement (INAT_R, NATE_C_C, NATN_C_C).

Un « adulte » est un individu âgé de 18 ans ou plus (AGER_R > 17) ; on dispose de leur indicateur de leur nationalité (INAT_R).

Si le logement ne comporte aucun adulte, alors ADMEN ← 0

Sinon, au moins un adulte dans le logement,

Si tous les adultes sont étrangers (INAT_R=3) et nés à l'étranger (ILN_R=2), alors ADMEN ← 1

Si tous les adultes sont étrangers (INAT_R=3) et au moins un est né en France (ILN_R=1), alors ADMEN ← 2

S'il existe au moins un Français (INAT_R=1 ou 2), alors ADMEN ← 3

Nationalité et lieu de naissance d'un ménage (ADMEN)	
Modalité	Signification
0	Pas d'adulte dans le ménage (AGER_R>17)
1	Tous les adultes sont étrangers et nés à l'étranger (INAT_R=3 et ILN_R=2)
2	Tous les adultes sont étrangers mais au moins un est né en France (INAT_R=3 et ILN_R=1)
3	Au moins un adulte est français (INAT_R=1 ou 2)
null ³	Logement non ordinaire

Création de la personne de référence du ménage (IPRM_R), variable intermédiaire

La personne de référence du ménage (IPRM_R) est utilisé pour le redressement des variables de nationalité (NATN_C_R et NATE_C_R) et l'indicateur et de la commune de résidence antérieure (IRAN_R et CRAN_C_R).

Il est calculé pour les individus non supprimés (I_ANAI_R≠SU4 et SU5) d'un logement ordinaire (CPOP_R=01).

Indicateur de la personne de référence du ménage (IPRM_R)	
Modalité	Signification
0	N'est pas la personne de référence du ménage
1	Personne de référence du ménage

La relation entre deux individus (RELATION) simplifie l'écriture de l'algorithme de calcul. Si la différence des années de naissance des deux individus est strictement supérieure à 15 ans ($| \text{ANAI_R1} - \text{ANAI_R2} | > 15$), alors ils sont en « Filiation ». Sinon s'ils ont chacun 18 ans ou plus ($\text{AnnéeCol} - \text{ANAI_R} \geq 18$) ou s'ils sont chacun mariés (MATR_R=1), pacsés (MATR_R=2) ou en concubinage ou union libre (MATR_R=3) alors ils sont en « Couple »⁴. Sinon ils sont dans une « Autre » relation.

Relation entre deux individus (RELATION)	
Modalité	Signification
Filiation	Affiliés l'un à l'autre
Couple	En couple
Autre	Autre relation

Si le ménage ne compte qu'un individu, c'est la personne de référence.

³Techniquement, ADMEN n'est pas valorisée.

⁴Dans la mesure où il faut avoir 18 ans pour être marié, pacsé ou en union libre, la condition sur l'âge n'apporte rien.

Sinon, on trie les individus du ménage par ordre croissant selon l'année de naissance (ANAI_R) puis par rang (IND_RANG)⁵. Pour les ménages de plus de 3 individus, on se limite aux 3 premiers individus.

Si le ménage compte 2 individus, la personne de référence se déduit de la relation :

Filiation	Couple	Autres types
Le premier	L'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe	L'actif de plus petit rang parmi 1, 2 ou, à défaut d'actif, le premier

Si le ménage compte 3 individus ou plus, la personne de référence se déduit des relations entre le 1^{er} et le 2^e et entre le 2^e et le 3^e.

		Relation 2		
		Filiation	Couple	Autres types
Relation 1	Filiation	Le deuxième	l'homme parmi 2, 3 ou plus âgé si de même sexe	Le premier
	Couple	l'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe	l'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe	l'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe
	Autres types	l'actif de plus petit rang parmi les 3 ou, à défaut d'actif, le premier	l'homme parmi 2, 3 ou le deuxième si de même sexe	l'actif de plus petit rang parmi les 3 ou, à défaut d'actif, le premier

L'indicateur de la personne de référence prend la modalité 1, la modalité 0 pour les autres.

Création de l'âge en 3 tranches (TAGE3), variable intermédiaire du programme R2A

Un mineur étranger né en France peut demander sa naturalisation à partir de 13 ans. Le redressement des variables de nationalité dépend de cet âge pivot. L'âge en 3 tranches (TAGE3) est utilisé pour le redressement des variables de nationalité (INAT_R, NATE_C_R, NATN_C_R) uniquement.

Âge en 3 tranches (TAGE3)	
Modalité	Signification
1	AGER_R ≤ 12
2	13 ≤ AGER_R ≤ 17
3	AGER ≥ 18

Action d'imputation sur l'indicateur de nationalité (INAT_X) dans le programme R2A

Ce traitement concerne uniquement les individus de 17 ans et moins. On ajoute des régions d'incohérence à cet indicateur de redressement.

Indicateur de redressement de l'indicateur de nationalité (I_INAT_R)	
Modalité	Signification
MI1	Individu de 17 ans ou moins n'ayant pas déclaré d'indicateur de nationalité (INAT_X) ou différent des modalités connues alors que lui et un de ses parents

⁵Les individus de même année de naissance sont triés du plus petit au plus grand rang.

	sont nés en France (ILN_R=1 et ADMEN=2) ou qu'il est né à l'étranger (ILN_R=2)
MI2	Individu de 12 ans ou moins (TAGE3=1), n'ayant pas déclaré d'indicateur de nationalité (INAT_X) ou différent des modalités connues alors qu'il est né en France (ILN_R=1) et que ses parents sont étrangers et nés à l'étranger (ADMEN=1).
MI3	Individu de 13 à 17 ans (TAGE3=2), n'ayant pas déclaré d'indicateur de nationalité (INAT_X) ou différent des modalités connues alors qu'il est né en France (ILN_R=1) et que les parents sont étrangers et nés à l'étranger (ADMEN=1).
MI4	Individu de 17 ans ou moins n'ayant pas déclaré d'indicateur de nationalité (INAT_X) ou différent des modalités connues alors qu'il est né en France (ILN_R=1) et qu'un des parents est français (ADMEN=3).
MI5	Individu de 17 ans ou moins n'ayant pas déclaré d'indicateur de nationalité (INAT_X) ou différent des modalités connues alors qu'il ne réside pas dans un logement ordinaire (ADMEN non renseigné) ou qu'il réside dans un logement ordinaire où tous les individus sont mineurs (ADMEN=0).
MI6	Individu de 12 ans ou moins (TAGE3=1) se déclarant français (INAT_X=1 ou 2) né en France (ILN_R=1) alors que ses parents sont étrangers et nés à l'étranger (ADMEN=1).
MI7	Individu de 12 ans ou moins (TAGE3=1) se déclarant français par acquisition (INAT_X=2) né en France (ILN_R=1) alors que ses parents sont français (ADMEN=3).
MI8	Individu de 13 à 17 ans (TAGE3=2) se déclarant français de naissance (INAT_X=1) né en France (ILN_R=1) alors que ses parents sont étrangers et nés à l'étranger (ADMEN=1).
C	Valeur cohérente

➤ **1^{re} région d'incohérence (I_INAT_R=MI1)**

On ignore l'indicateur de nationalité de l'individu.

INAT_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même âge en 3 tranches (TAGE3), né en France (ILN_R=1) et de parents étrangers dont un est né en France (ADMEN=2).

En cas d'absence de donneur, on impute l'indicateur de nationalité par français de naissance (INAT_R ← 1)

➤ **2^e région d'incohérence (I_INAT_R=MI2)**

Ce mineur, né étranger par définition, n'a pas pu être naturalisé parce qu'il a strictement moins de 13 ans : il est étranger (INAT_R ← 3).

➤ **3^e région d'incohérence (I_INAT_R=MI3)**

Ce mineur, né étranger par définition, a très probablement été naturalisé parce qu'il a 13 ans ou plus : on le suppose français par acquisition (INAT_R ← 2).

➤ **4^e région d'incohérence (I_INAT_R=MI4)**

Ce mineur est né français par définition (INAT_R ← 1).

➤ **5^e région d'incohérence (I_INAT_R=MI5)**

INAT_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R).

En cas d'absence de donneur, on impute l'indicateur de nationalité par français de naissance (INAT_R ← 1)

➤ **6^e région d'incohérence (I_INAT_R=MI6)**

Ce mineur, né étranger par définition, n'a pas pu être naturalisé parce qu'il a strictement moins de 13 ans : il est étranger (INAT_R ← 3).

➤ **7^e région d'incohérence (I_INAT_R=MI7)**

Ce mineur est né français par définition (INAT_R ← 1).

➤ **8^e région d'incohérence (I_INAT_R=MI2)**

Ce mineur, né étranger par définition, a très probablement été naturalisé parce qu'il a 13 ans ou plus : on le suppose français par acquisition (INAT_R ← 2).

Création de nationalité du ménage (NATM), variable intermédiaire du programme R2A

Le redressement des nationalités des mineurs (NATN_C_R et NATE_C_R) dépend de celles de ses parents. La nationalité du ménage (NATM) est utilisée pour ces redressements uniquement. On ne calcule la nationalité du ménage (NATM) que pour logements ordinaires où résident au moins un individu majeur (LNATUR_R=L1 et ADMEN=1, 2 ou 3).

Si la personne de référence du logement (IPRM_R=1) est majeure (AGER_R ≥ 18) **Alors**
 Si la personne de référence a acquis la nationalité française (INAT_R=2), alors on reprend la nationalité de naissance de la personne de référence (NATM ← NATN_C_R)
 Sinon Si la personne de référence est étrangère (INAT_R=3), alors on reprend la nationalité étrangère de la personne de référence (NATM ← NATE_C_R)
 Sinon on ne valorise pas la nationalité du ménage (NATM ← blanc)

Sinon Si la personne la plus âgée a acquis la nationalité française (INAT_R=2), on reprend la nationalité de naissance de la personne la plus âgée (NATM ← NATN_C_R)
 Sinon Si la personne la plus âgée est étrangère (INAT_R=3), alors on reprend la nationalité étrangère de la personne la plus âgée (NATM ← NATE_C_R)
 Sinon on ne valorise pas la nationalité du ménage (NATM ← blanc)

Nationalité du ménage (NATM)	
Modalité	Signification
Code sur 3 positions	Nationalité étrangère du ménage codée

Action d'imputation sur les nationalités codées de naissance et étrangère (NATN_C_C et NATE_C_C) dans le programme R2A

On lève l'ambiguïté des nationalités de naissance et étrangère ambiguës uniquement pour les individus de 17 ans et moins.

Les régions d'incohérence sont identiques aux 3 dernières régions d'incohérence de l'indicateur de nationalité pour les individus de 18 ans et plus. Il n'y a pas d'indicateur supplémentaire.

Régions d'incohérence	
Modalité	Signification
1	Né Français de moins de 17 ans (INAT_R=1) alors que la nationalité à la naissance (NATN_C_C) ou la nationalité étrangère (NATE_C_C) est codée.
2	Français par acquisition (INAT_R=2) de moins de 17 ans alors que l'individu déclare être né français (NATN_C_C=250) ou que la nationalité de naissance (NATN_C_C) n'a pas été codée ou que la nationalité étrangère (NATE_C_C) est codée.
3	De nationalité étrangère (INAT_R=3) de moins de 17 ans alors que la nationalité de naissance (NATN_C_C) a été codée, que l'individu déclare être français (NATE_C_C=250) ou que la nationalité étrangère (NATE_C_C) n'est pas codée.

➤ 1^{re} région d'incohérence

On ne valorise pas la nationalité étrangère ni la nationalité de naissance.

➤ 2^e région d'incohérence

On ne valorise pas la nationalité étrangère redressée.

Si la nationalité de naissance est étrangère (NATN_C_C=code étranger), on reprend la nationalité de naissance (NATN_C_R ← NATN_C_C).

Sinon Si la nationalité étrangère est étrangère (NATE_C_C=code étranger), on impute la nationalité de naissance par la nationalité étrangère (NATN_C_R ← NATE_C_C).

Sinon (aucune nationalité déclarée),

Si les parents sont étrangers dans un logement ordinaire (ADMEN=1 ou 2), on impute la nationalité de naissance par la nationalité du ménage (NATN_C_R ← NATM).

Si l'individu est né à l'étranger, qu'il n'y a pas d'adulte dans le logement ou que le logement est une communauté (ILN_R=2 et ADMEN non valorisée ou =0), on impute la nationalité de naissance par la nationalité correspondant à celle du pays de naissance (PNAI_C_R).

Si l'individu est né en France, qu'il n'y a pas d'adulte dans le logement ou que le logement est une communauté (ILN_R=1 et ADMEN =blanc ou 0), NATN_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de nationalité (INAT_R)

Si un parent est français dans un logement ordinaire (ADMEN=3), on impute la nationalité de naissance par la nationalité du ménage (NATN_C_R ← NATM) si étrangère (NATM renseignée). Si NATM non valorisée (française), NATN_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de nationalité (INAT_R).

Pour les redressements par hot-deck, en cas d'absence de donneurs, on impute par la nationalité italienne (NATN_C_R ← 380).

➤ 3^e région d'incohérence

On ne valorise pas la nationalité de naissance redressée.

Si la nationalité étrangère est étrangère (NATE_C_C=code étranger)⁶, on reprend la nationalité étrangère (NATE_C_R ← NATE_C_C).

Sinon Si la nationalité de naissance est étrangère (NATN_C_C=code étranger), on impute la nationalité étrangère par la nationalité de naissance (NATE_C_R ← NATN_C_C).

Sinon (aucune nationalité déclarée),

Si les parents sont étrangers dans un logement ordinaire (ADMEN=1 ou 2), on impute la nationalité étrangère par la nationalité du ménage (NATE_C_R ← NATM).

Si l'individu est né à l'étranger, qu'il n'y a pas d'adulte dans le logement ou que le logement est une communauté (ILN_R=2 et ADMEN =blanc ou 0), on impute la nationalité étrangère par la nationalité correspondant à celle du pays de naissance (PNAI_C_R).

Si l'individu est né en France, qu'il n'y a pas d'adulte dans le logement ou que le logement est une communauté (ILN_R=1 et ADMEN =blanc ou 0), NATE_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de nationalité (INAT_R)

Si un parent est français dans un logement ordinaire (ADMEN=3), on impute la nationalité étrangère par la nationalité du ménage (NATE_C_R ← NATM) si étrangère (NATM renseignée). Si NATM est non valorisée (française), NATE_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de nationalité (INAT_R).

Pour les redressements par hot-deck, en cas d'absence de donneur, on impute par la nationalité portugaise (NATE_C_R ← 620).

Traitement supplémentaire sur les nationalités redressées de naissance et étrangère (NATN_C_R et NATE_C_R) pour les mineurs dans le programme R2A

Dans le cas du libellé 'CONGOLAIS', la codification génère systématiquement le code 178 (CONGOLAIS relatif au CONGO) alors que dans un certain nombre de cas il s'agit en réalité de congolais relatifs à la REPUBLIQUE DU CONGO (code 180). Cette erreur est corrigée sur tous les individus, quel que soit leur âge, en tenant compte du libellé du pays de naissance (PNAI_C_R).

Si NATN_C_R = 178 et PNAI_C_R = 180 Alors NATN_C_R ← 180

Si NATE_C_R = 178 et PNAI_C_R = 180 Alors NATE_C_R ← 180

⁶On est dans le cas où les nationalités de naissance et étrangère ont été déclarées et codées.

Rappel de modalités

L'âge de l'individu en nombre d'années révolues (AGER_R) varie entre 0 et 121.

Indicateur redressé du lieu de naissance (ILN_R)	
Modalité	Signification
1	Individu né en France
2	Individu né à l'étranger

Pays de naissance (PNAI)	
Modalité	Signification
Code sur 3 positions	Pays

Catégorie de l'individu (CPOP)	
Modalité	Signification
01	Individu recensé dans un logement ordinaire
11	Individu accueilli dans un service de moyen ou long séjour (hôpital, maison de retraite, foyer)
12	Membre d'une communauté religieuse
13	Individu logé dans une caserne
14	Individu résidant dans un établissement hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
15	Détenu
16	Individu accueilli dans un établissement social de court séjour
17	Individu résidant dans une autre catégorie de communauté
21	Individu recensé dans une habitation mobile
22	Sans-abri
23	Marinier

État matrimonial (MATR)	
Modalité	Signification
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire

Sexe de l'individu (SEXE)	
Modalité	Signification
1	Masculin
2	Féminin

Type d'activité condensé (TYPACTC)	
Modalité	Signification
1	Actif
2	Inactif